

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 23 septembre 2024
N° CP-2024-7-1-3
N° applicatif 9783

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction des ressources humaines

Service consulté

CONVENTION POUR L'UTILISATION DU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE LA MAISON DU TERRITOIRE A SAUSHEIM

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- d'approuver les termes de la convention permettant aux agents et élus de la Collectivité européenne d'Alsace de fréquenter le restaurant administratif situé au sein de la Maison du Territoire à Sausheim;
- de m'autoriser à signer cette convention.

Mulhouse Alsace Agglomération a installé son Siège au sein du bâtiment Maison du Territoire, situé à Sausheim et propriété de la Société d'Economie Mixte Maison du territoire.

Compte tenu de la situation de ce bâtiment et du nombre de collaborateurs accueillis, un restaurant administratif y a été créé, géré en régie par Mulhouse Alsace Agglomération.

Ce restaurant est ouvert aux collaborateurs installés sur place (environ 150) mais également à l'ensemble du personnel de Mulhouse Alsace Agglomération, soit environ 1600 personnes.

Le bâtiment héberge d'autres locataires et notamment la délégation de la direction générale du territoire Agglomération de Mulhouse. Le site dispose également de salles de formation et de réunion.

Aussi, il est proposé que le personnel travaillant dans ce bâtiment puisse bénéficier du restaurant géré par Mulhouse Alsace Agglomération mais également les personnes qui seront en formation ou en réunion dans les salles prévues à cet effet.

La convention jointe en annexe a pour objet de déterminer les modalités d'accès au restaurant de Mulhouse Alsace Agglomération au sein de la Maison du Territoire des agents et élus de la Collectivité européenne d'Alsace, en sa qualité de locataire de la SEM Maison du territoire ainsi qu'aux personnes qui participeront à des réunions avec ces agents et élus.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'émettre un avis favorable à l'utilisation, par les agents et élus de la Collectivité européenne d'Alsace et les personnes qui participeront à des réunions avec ces agents et élus, du restaurant administratif de Mulhouse Alsace Agglomération au sein de la Maison du Territoire,
- D'approuver les termes de la convention relative à cette utilisation, à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération et la SEM Maison du Territoire, jointe en annexe au présent rapport,
- D'acter que les repas seront facturés sur la base des tarifs spécifiques externes votés chaque année en Conseil d'agglomération mulhousien,
- De m'autoriser à signer la convention précitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.